

RAPPORT DU JURY

Pour mieux informer sur le chantier

Concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier

Bureau du design de la Ville de Montréal

Véronique Rioux, designer industriel, ADIQ, conseillère professionnelle principale
Marie-Claude Plourde, B.Arch, doctorante et chargée de cours, conseillère professionnelle adjointe

Approuvé par le jury le 13 mars 2017

Montréal 

Secrétariat
à la région
métropolitaine
Québec 

ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

1. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La composition du jury est la suivante. Les membres du jury ont désigné Alexander Römer comme président du jury.

- Louis Beauchamp, Directeur du Service des communications, Ville de Montréal
- Pierre Gaufre, commissaire au design, Bureau du design, Ville de Montréal
- Bryan-K. Lamonde, designer graphique, associé, Bureau Principal
- Félix Marzell, designer industriel, président, DIX au carré
- Judith Portier, directrice générale, Design par Judith Portier Inc.
- Alexander Römer, architecte, Constructlab (Berlin)
- Owen Rose, architecte principal, rose architecture

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

Seize (16) propositions ont été reçues. L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée le 2 décembre 2016 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable du projet, Caroline Dubuc, commissaire au design au Bureau du design de la Ville de Montréal.

Des non-conformités mineures ont été relevées sur sept (7) des seize (16) propositions déposées. Les non-conformités concernaient des documents manquants non qualitatifs qui ont été transmis dans les 48 heures suivant la demande des conseillères professionnelle (conformément à l'article 6.3.3 du Règlement du concours).

2 propositions ont été jugées non conformes :

- le designer répondant de la proposition 542LB n'était pas admissible;
- une proposition était sans numéro d'identification et comportait plusieurs documents manquants.

Ces deux (2) propositions n'ont pas été présentées au jury et ce dernier a analysé quatorze (14) propositions au total.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion du jury s'est tenue le 15 décembre 2016, à la Ville de Montréal, au 303 rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les membres du jury ont pris connaissance des documents des propositions sur place. Les planches ont été affichées sur les murs d'une grande salle. En premier lieu, les membres du jury ont examiné individuellement l'ensemble des planches déposées afin d'avoir une vue d'ensemble. Les membres du jury ont procédé par la suite à la lecture des propositions. Le jury a procédé d'abord par élimination puis a argumenté pour choisir les quatre (4) propositions finalistes.

Les propositions finalistes sont : 260ZV, 360YA, 481BK et VVV88

Les noms des finalistes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury.

La décision du jury fut transmise le 20 décembre 2016, par courriel, à tous les concurrents. Les noms des finalistes ont été dévoilés publiquement le 12 janvier 2017.

Les finalistes sont les suivants :

260ZV - PARA-SOL
360YA - Architecture Synthèse
481BK - L'Estrade - Coopérative de travail
VWV88 - MULTIPLE

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS

Un rapport préliminaire du jury a été transmis aux finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Les commentaires du jury sont présentés dans les pages qui suivent.

Les critères d'évaluation de l'étape 1 sont les suivants :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité des modules; la capacité des modules à servir de repère physique sur les chantiers; le potentiel des modules à susciter l'intérêt des passants; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

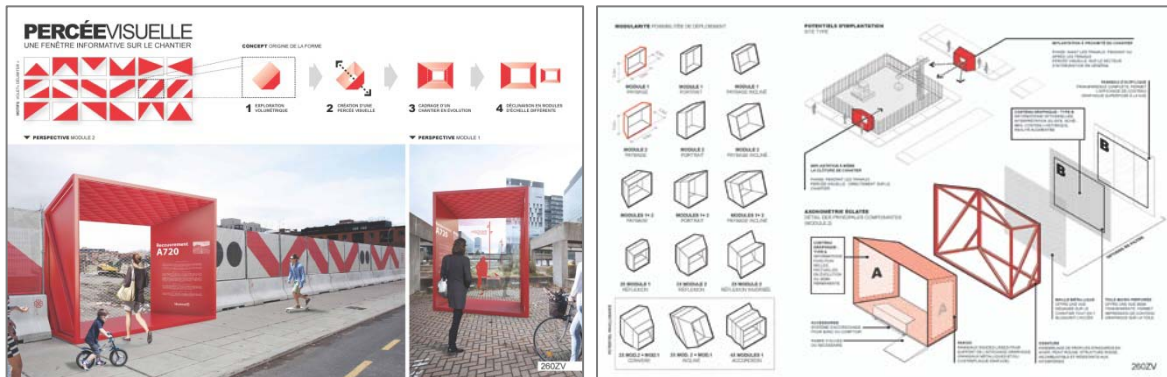
Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle des modules; l'intégration des modules en contexte de chantier; les qualités visuelles des modules en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de communication et de diffusion : le volet informatif des modules et leur capacité à véhiculer les différents types de contenu d'information et d'interprétation; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la modularité; la polyvalence et la flexibilité des modules en regard du type de chantier ou du phasage des travaux; la facilité d'assemblage, de démontage, de transport et d'entreposage des modules; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à l'installation et à la fin de vie des modules.

Proposition : 260ZV - Percée visuelle
Équipe : PARA-SOL

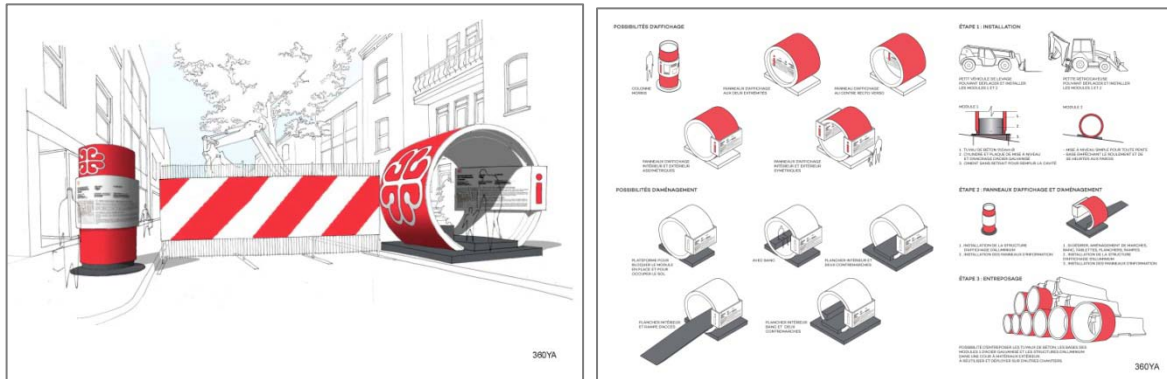


Le geste architectural fort et épuré se démarque de la proposition. Le jury a particulièrement apprécié l'ensemble visuel de la proposition, qui s'intègre au contexte urbain montréalais. La proposition s'arrime également bien avec le langage graphique déjà développé de la boîte à outils « délimiter ». La « percée visuelle » sur le chantier a également été soulignée comme un aspect intéressant, lorsque la situation d'un chantier bien circonscrit s'y prête.

Des aspects du projet doivent cependant évoluer et se raffiner pour la phase 2 :

- Une reconfiguration du module 1 est nécessaire puisque la solution proposée ne respecte pas les dimensions fournies dans le Programme du concours, le volume étant environ deux fois le volume autorisé.
- Plusieurs chantiers n'ont pas des perspectives à offrir (sur un lieu fermé par exemple). Le jury invite donc l'équipe à développer des propositions contextuelles en ce sens et selon des situations où il n'y a pas de possibilité d'offrir des percées sur le chantier.
- L'équipe doit mieux définir l'expérience de lecture des informations à l'intérieur et à l'extérieur.
- Une réflexion est attendue concernant le changement des « panneaux » d'information en cours de chantier, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'information en évolution (réf.4.3.2 du Programme).
- Au plan du transport sur le site et des déplacements en cours de chantier, le jury soulève plusieurs points qui devront être abordés en phase 2 :
 - volume important pour le transport (comment transporte-t-on les modules?);
 - préservation de l'esthétique du fini après plusieurs déplacements;
 - entreposage s'il y a lieu;
 - déplacement facile, rapide et simple sur le chantier (comment y arrive-t-on?).
- Au plan de la matérialité et de la construction, les points suivants devront être abordés :
 - matérialité du plancher tenant compte de l'usure et de la sécurité en hiver;
 - principes d'assemblage envisagés pour les panneaux et traitement esthétique des joints;
 - prise au vent du module si un fond non ajouré est envisagé dans certains cas;
 - lestage au sol des modules (est-ce que des poids sont requis pour le maintien sécuritaire en place?);
 - lors des percées sur le chantier, la clôture au fond du module doit se conformer aux normes exigées sur les chantiers de construction.
- Les membres du jury se sont questionnés au sujet de la faisabilité à atteindre les budgets de 3 000 \$ et 6 000 \$ respectivement pour les modules 1 et 2. L'équipe devra faire la démonstration de la viabilité budgétaire de son concept.
- Les principes d'accessibilité universelle doivent être intégrés à l'étape 2.

Proposition : 360YA
Équipe : Architecture Synthèse

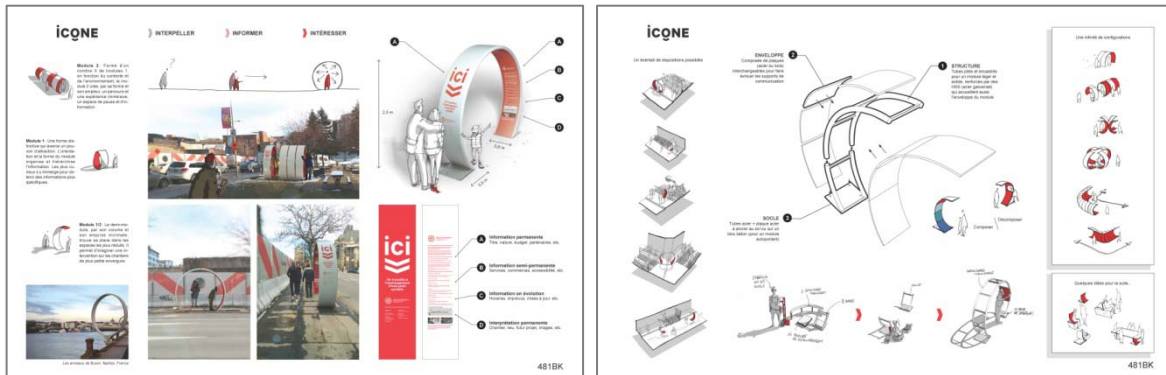


Ce qui a particulièrement plu au jury dans cette proposition est l'utilisation de matériaux durables associés aux chantiers de construction et facilement accessibles pour des entrepreneurs. En ce sens, le jury est ouvert à l'emploi d'autres matériaux de chantier si l'équipe le juge pertinent lors du développement de son projet à l'étape 2. Le caractère brut de la matière a été apprécié, de même que la simplicité et l'originalité de la proposition. L'identité graphique est forte. Les membres du jury soulignent également l'expérience ludique du passage des piétons dans le module 2.

Des aspects du projet doivent cependant évoluer et se raffiner pour la phase 2 :

- Le lien entre les modules 1 et 2 est à resserrer et un approfondissement des déclinaisons des modules est à considérer;
- Une meilleure intégration visuelle de la base doit être proposée (raffinement formel);
- Une meilleure intégration graphique doit être proposée (organisation des informations et intégration du support);
- Une réflexion est attendue concernant le changement des « panneaux » d'information en cours de chantier, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'information en évolution (réf.4.3.2 du Programme).
- Les dimensions des modules 1 et 2 semblent respecter les exigences du Programme du concours. Le jury aimerait cependant comprendre quels sont les modèles de cylindres disponibles sur le marché en vue d'accroître les possibilités. Le jury se questionne également sur la dimension en hauteur du module 2 afin que ce dernier offre un dégagement vertical suffisant pour le passage des piétons.
- Plusieurs problématiques découlent de la configuration fermée du module 2 et l'équipe devra répondre aux interrogations suivantes du jury en phase 2 :
 - problématique éventuelle de salubrité et d'itinérance à l'intérieur;
 - lumière naturelle à l'intérieur (est-ce que l'information est lisible à tout moment de la journée?);
 - enjeux de sécurité publique et de surveillance policière.
- Les coûts de transport de tels modules sur le site seront-ils excessifs? Le jury voudra entendre l'équipe à ce sujet.
- L'équipe devra également faire la démonstration d'un déplacement facile, rapide et simple des modules sur le chantier.
- L'équipe devra faire la démonstration de la viabilité budgétaire de son concept.
- Les principes d'accessibilité universelle doivent être intégrés à l'étape 2. Le module 2 ne semble pas accessible universellement (chaises roulantes et poussettes). L'équipe devra démontrer que tous peuvent avoir accès à l'information.

Proposition : 481BK - Icône
Équipe : L'Estrade - Coopérative de travail

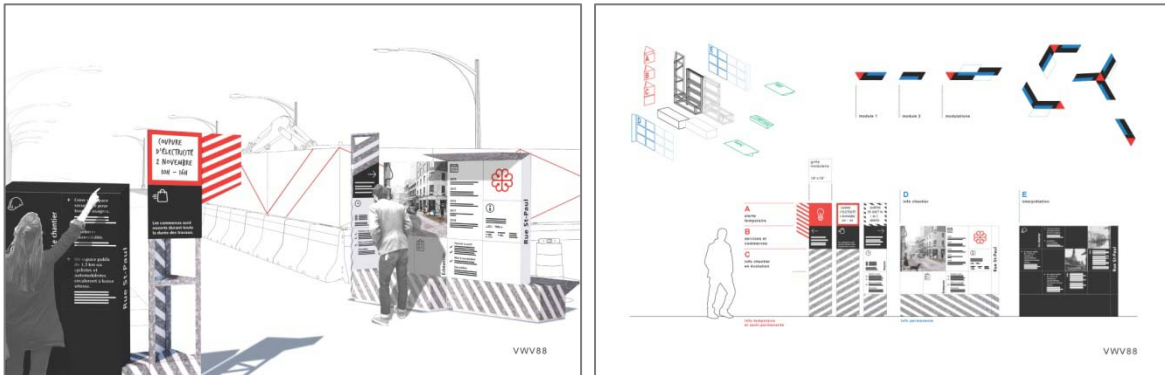


Le jury a été séduit par l'esthétique, la simplicité et la singularité de la proposition. L'intégration sur le domaine public est sensible et élégante. L'appel graphique à l'extérieur et l'information plus soutenue à l'intérieur offrent des possibilités intéressantes. La proposition s'arrime également bien avec le langage graphique déjà développé de la boîte à outils « délimiter ». La modularité du concept est un autre élément fort de la proposition.

Des aspects du projet doivent cependant évoluer et se raffiner pour la phase 2 :

- Bien que la forme soit intéressante au niveau de son déploiement et de l'expérience, la configuration circulaire n'est pas optimale pour diffuser de l'information. L'équipe devra s'assurer que les informations soient bien lisibles et accessibles.
- Une meilleure organisation graphique doit être proposée (informations à l'intérieur versus à l'extérieur). Le jury s'est questionné également sur le terme « ici » qui est fortement associé à Radio-Canada.
- Le détail d'assemblage entre la structure tubulaire et les feuilles de recouvrement est à présenter pour la phase 2. L'équipe devra proposer une solution qui reste épurée, dans la mesure du possible, mais qui tient compte des contraintes de fabrication à l'unité et des contraintes budgétaires.
- Les modules d'information seront, dans la plupart des cas, lestés au sol (et non ancrés). L'équipe devra illustrer sa solution et voir à une intégration harmonieuse de son système de lestage qui ne dénature pas la simplicité visuelle de la proposition et ne nuit pas à l'accessibilité.
- L'équipe devra faire la démonstration d'un déplacement facile, rapide et simple des modules sur le chantier.
- Les membres du jury se sont questionnés au sujet de la faisabilité à atteindre les budgets de 3 000 \$ et 6 000 \$ respectivement pour les modules 1 et 2. L'équipe devra faire la démonstration de la viabilité budgétaire de son concept.
- Les principes d'accessibilité universelle doivent être intégrés à l'étape 2.

Proposition : VVV88
Équipe : MULTIPLE



La proposition répond bien aux exigences programmatiques. Le concept proposé est simple, flexible et facile à mettre en place. La proposition traite de la communication au premier plan, ce qui a été apprécié par le jury. La forme des modules proposée permet une implantation linéaire ou davantage tridimensionnelle et offre en ce sens une modularité intéressante.

Des aspects du projet doivent cependant évoluer et se raffiner pour la phase 2 :

- Le lien entre les modules 1 et 2 est à renforcer, particulièrement au niveau constructif. Le jury se demande également si le module 1 peut être autonome, tel que demandé au Programme.
- Le jury souligne que le traitement visuel de la proposition (rendus) ne permet pas de mettre en valeur l'aspect tridimensionnel du concept. La phase 2 devra mieux illustrer le concept.
- Malgré une réflexion sur la hiérarchie de la diffusion de l'information, une simplification est attendue de la part de l'équipe.
- Au plan de la matérialité et de la construction, les points suivants devront être abordés :
 - structure interne qui semble complexe en fonction du budget disponible et de la fabrication à l'unité par un entrepreneur;
 - lestage au sol des modules (est-ce que des poids sont requis pour le maintien sécuritaire en place?);
 - matériaux, finis et assemblage à préciser;
 - principes d'assemblage envisagés pour les panneaux et traitement esthétique des joints;
 - éléments en saillie à éviter en dessous de 2.2 mètres (référence à l'alerte temporaire).
- L'équipe devra faire la démonstration d'un déplacement facile, rapide et simple des modules sur le chantier.
- Les membres du jury se sont questionnés au sujet de la faisabilité à atteindre les budgets de 3 000 \$ et 6 000 \$ respectivement pour les modules 1 et 2. L'équipe devra faire la démonstration de la viabilité budgétaire de son concept.
- Les principes d'accessibilité universelle doivent être intégrés à l'étape 2.

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

6. BONIFICATION DES ÉQUIPES

En vue de l'étape 2, et conformément aux exigences d'admissibilité du Règlement, certaines équipes ont ajouté des membres à leur équipe et/ou des ressources externes.

260ZV - **PARA-SOL** + Paprika (Louis Gagnon, graphiste répondant) + Geniex (Mathieu Dépelteau, ingénieur répondant)

360YA - **Architecture Synthèse** + François Ménard, ingénieur + Yves Deschamps, historien de l'art + Thomas Asselin, graphiste + Claude Mauffette, designer industriel

481BK - **L'Estrade - Coopérative de travail** + Jean-Baptiste Bouillant, designer + Joël Desmarais, designer industriel (Machine DA) + Renée Lamothe, designer graphique + Kim Besré + Yvan Salvat (CYS Experts-Conseils) + Stefano Giacomello

VWV88 - **MULTIPLE** + Brian Kim, ingénieur (StructureBKim)

7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Le jury est le même qu'à l'étape 1.

8. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Suite au dépôt des prestations, l'analyse de la conformité des prestations s'est effectuée le 21 février 2017 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable du projet, Caroline Dubuc, commissaire au design au Bureau du design de la Ville de Montréal.

Les quatre (4) prestations ont été jugées conformes.

La conformité des documents de présentation visuelle en support à l'audition s'est effectuée les 3 et 4 mars 2017. Les documents ont été jugés conformes.

9. AUDITIONS PUBLIQUES ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les auditions publiques ont eu lieu le 7 mars 2017, à la BANQ Vieux-Montréal, au 535, avenue Viger Est, à Montréal. Le déroulement des présentations était le suivant :

16 h 30 à 17 h	Accueil
17 h	Mise en contexte et mots de bienvenue des dignitaires
17 h 15	Présentation du déroulement de l'événement et des règles de conduite
17 h 20	Présentation du premier finaliste : PARA-SOL
18 h 05	Présentation du deuxième finaliste : L'Estrade - Coopérative de travail
18 h 45	Pause
19 h	Présentation du troisième finaliste : Architecture Synthèse
19 h 45	Présentation du quatrième finaliste : MULTIPLE
20 h 30	Remerciements et prochaines étapes

L'ordre des présentations a été déterminé par tirage au sort et transmis aux finalistes au moins une semaine avant la présentation orale. Les auditions des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes de la part du jury. Les délibérations des membres du jury en

vue de recommander un lauréat à la Ville ont eu lieu le 8 mars 2017, de 9h00 à 13h00, au Bureau du design de la Ville de Montréal, au 700 rue de la Gauchetière Ouest, 28^e étage.

10. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu, le 22 février, par courriel, les prestations des finalistes afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue des auditions publiques et des délibérations.

Le jury a également eu une rencontre de préparation, le 7 mars, avant le début des présentations.

Le lendemain des auditions publiques, le jury s'est réuni à huit clos. Il a d'abord évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat et tous les autres critères d'évaluation par la suite (article 6.2.6 du Règlement). Ces évaluations sont présentées aux sections 11 et 12 du présent rapport.

11. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La qualification de l'équipe pour réaliser le mandat a été évaluée en appliquant les pondérations suivantes, conformément au Règlement du concours.

- Expérience et expertise des designers ou de la firme de design 30 %
- Expérience et expertise du coordonnateur 15 %
- Pertinence des projets antérieurs soumis 30 %
- Organisation et structure de l'équipe 25 %

De façon générale, l'expérience et l'expertise des designers ont été jugées comme étant satisfaisantes par le jury pour la majorité des équipes. L'équipe de l'Estrade - Coopérative de travail, a toutefois obtenu un pointage plus faible en raison de l'expérience moindre de ses membres.

Quant à l'expertise du coordonnateur, les équipes ont été jugées de façon assez similaire.

En ce qui concerne la pertinence des projets antérieurs soumis, le jury a attribué des pointages supérieurs aux équipes dont les projets ou un des projets répondaient le mieux à plusieurs des sous-critères suivants : pertinence des projets réalisés sur le domaine public, projets à l'extérieur, de nature similaire en termes de complexité, et en lien avec les défis d'implantation.

L'organisation et la structure de l'équipe ont pour leur part été évaluées à l'aide de l'organigramme soumis et du texte présenté dans le dossier de présentation de l'équipe.

Ce pointage est indicatif et non décisif.

Critères	260ZV PARA-SOL	360YA Architecture Synthèse	481BK L'Estrade - Coopérative de travail	VWV88 MULTIPLE
	Expérience et expertise des designers ou de la firme de design - 30 %	25/30	25/30	20/30
Expérience et expertise du coordonnateur - 15 %	12/15	11/15	11/15	12/15
Pertinence des projets antérieurs soumis - 30 %	21/30	18/30	18/30	25/30
Organisation et structure de l'équipe 25 %	23/25	21/25	21/25	23/25
Pointage final	81/100	75/100	70/100	85/100

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET QUALITATIF

Les arguments qui ont présidé à la décision du jury sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur numéro d'identification.

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutent la faisabilité et la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat (voir section 11 du présent document pour ce critère) :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité des modules; la capacité des modules à servir de repère physique sur les chantiers; le potentiel des modules à susciter l'intérêt des passants; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle des modules; l'intégration des modules en contexte de chantier; les qualités visuelles des modules en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de communication et de diffusion : le volet informatif des modules et leur capacité à véhiculer les différents types de contenu d'information et d'interprétation; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la modularité; la polyvalence et la flexibilité des modules en regard du type de chantier ou du phasage des travaux; la facilité d'assemblage, de démontage, de transport et d'entreposage des modules; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à l'installation et à la fin de vie des modules.

Faisabilité : probabilité de respecter intégralement les limites du *Projet* à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site.

De façon générale, les membres du jury soulignent que certaines équipes auraient pu profiter de la deuxième étape pour tester et expérimenter quelques solutions avancées, tels que des méthodes d'assemblage ou de collage et résistance au froid par exemple, afin de mieux convaincre le jury. En ce sens, le manque d'expertise en design industriel s'est fait sentir pour quelques équipes qui auraient dû mieux mettre à contribution une expertise forte en design industriel dans l'évolution de leur prestation.

Prestation : 260ZV - Percée visuelle
Équipe : PARA-SOL - Équipe lauréate



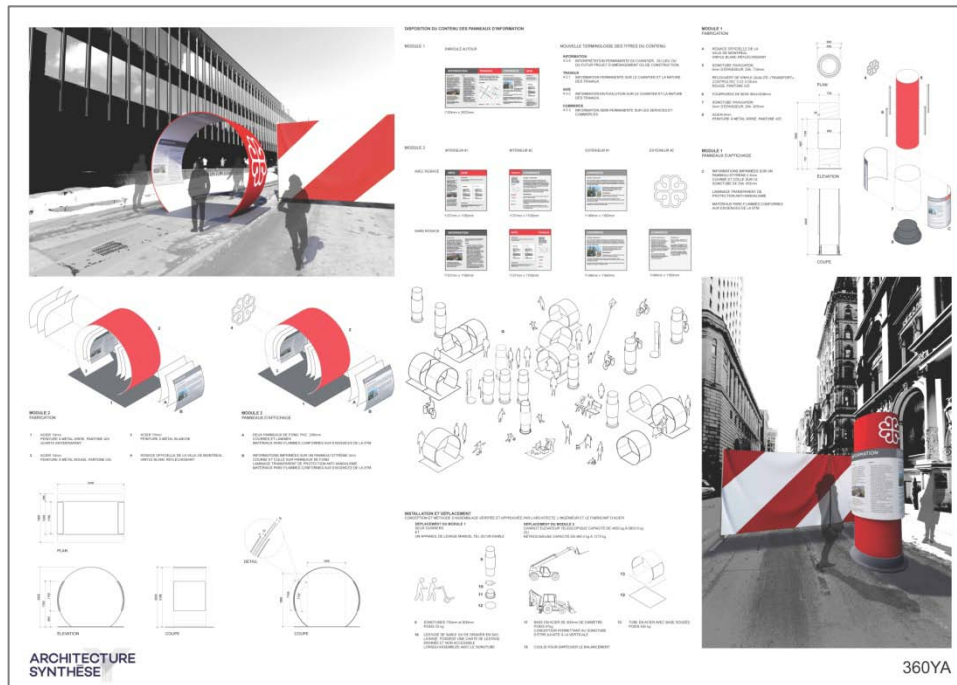
Cette prestation est sans contredit celle qui a le mieux évolué entre l'étape 1 et 2. Les modules 1 et 2 sont polyvalents, complémentaires et les deux échelles prennent tout leur sens. Les modules 1 et 2 offrent une expérience distincte pour les passants et les propositions de modularité par l'addition de modules ont été grandement appréciées par les membres du jury.

Sur le plan esthétique, la réinterprétation en trois dimensions de l'identité graphique de l'habillage des clôtures et les faces angulaires des modules ont beaucoup plu au jury. Le concept complet de façon pertinente les outils déjà en place, en plus de s'intégrer harmonieusement sur les chantiers, de par une typologie robuste évocatrice du milieu de la construction. La proposition s'intègre également bien au contexte urbain montréalais.

Au plan des enjeux de diffusion et de communication, l'intervention répond à plusieurs besoins et les informations sont structurées. Les surfaces extérieures présentent un appel sobre mais fort et la qualité de la trame graphique texturée a été soulignée par les membres du jury. L'intérieur reste cependant à peaufiner pour présenter un meilleur attrait visuel pour les passants.

En ce qui a trait aux enjeux fonctionnels et opérationnels, la prestation est la plus convaincante. L'équipe a démontré avoir pris en compte les questions de durabilité, d'enjeux sur le domaine public, de manipulation et d'installation. Les méthodes constructives sont simples et facilement reproductibles, indépendamment du fabricant et de l'entrepreneur. Cette simplicité et la durabilité de la structure des modules présentent également un avantage au plan environnemental.

Le jury souligne que la fonction première des modules qui font l'objet du concours est d'informer. Les modules proposés par l'équipe de PARA-SOL le font avec une grande intelligence, tant sur le plan de l'organisation du contenu que de la forme de l'objet et de ses attributs graphiques. Le jury souligne par ailleurs que l'équipe possède l'expertise et l'expérience requises pour mener ce projet à terme et a su défendre avec brio son projet lors de la présentation.



L'identité graphique du module 2 est forte en termes de signalétique et d'appel pour les passants. Le jury souligne également l'expérience du passage des piétons à l'intérieur du module et l'avantage de pouvoir l'insérer facilement sur le parcours des usagers.

Ce qui avait particulièrement plu au jury dans cette proposition à la première étape était l'utilisation de matériaux durables associés aux chantiers de construction et le caractère brut de la matière du béton. L'équipe a dû revoir la matérialité de son concept pour des raisons de difficulté d'approvisionnement et de constance dans les coûts des tuyaux de béton. L'idée d'utiliser un Sonotube®, comme matière de remplacement, présentait un potentiel. Toutefois, le fait de le dissimuler et de l'altérer, combiné à un investissement démesuré pour le lester au sol, est une importante lacune de la prestation et une opportunité manquée d'exploiter le précyclage. De plus, la matérialité différente pour les modules 1 et 2 présente un manque de cohésion dans la vision de ce projet.

Au plan fonctionnel et de la faisabilité, les membres du jury notent que les méthodes constructives du module 1 pourraient engendrer des problèmes de durabilité et de manipulation difficile sur le chantier. Le module 2 est mieux résolu à ce chapitre.

En ce qui a trait aux enjeux de communication, une meilleure organisation de l'information et une réflexion de l'équipe furent proposées par rapport à l'étape 1. Cependant, les réponses apportées pour l'organisation et la présentation n'ont pas convaincu le jury et aurait mérité davantage de réflexion.

Les réponses apportées par l'équipe en présentation n'ont pas convaincu les membres du jury. Le concept présentait un potentiel quant à l'exploitation des matériaux mais l'équipe n'a pas su pousser le propos afin de donner un sens au projet, tant au plan esthétique qu'environnemental.

Prestation : 481BK - Icône

Équipe : L'Estrade - Coopérative de travail - Mention du jury



Cette prestation démontre une excellente compréhension de l'équipe quant aux différents enjeux, contextes et particularités des chantiers. Les photos-montages d'insertion et d'interaction des modules 1 et 2 avec les usagers en témoignent, ce que le jury a tout particulièrement apprécié. La modularité offerte par les modules et l'ajout du module « une demi » sont également appréciables.

L'appel graphique à l'extérieur et l'information plus soutenue à l'intérieur ont été bien développés à l'étape 2. Le contraste blanc/rouge des deux surfaces d'affichage est également un élément fort de la proposition. Malgré la difficulté de communiquer des informations sur une surface ronde et l'inconfort de lecture pouvant y résulter, l'équipe est parvenue à organiser les informations de manière plutôt convaincante.

Le jury a débattu en détail des qualités de cette prestation puisqu'elle est sans contredit celle qui répond le mieux aux critères d'évaluation, outre la prestation lauréate. L'objet est esthétique et raffinée. Le signal d'appel est fort. Toutefois, en comparaison avec le concept lauréat, les modules s'intègrent moins bien dans un environnement de chantier où les objets sont appelés à se dégrader visuellement par la présence de poussière et de manipulations fréquentes. L'objet est beau mais le jury n'est pas convaincu que son usure, normale dans de telles conditions, pourra bien traverser le temps.

Au plan fonctionnel et de la faisabilité, la prestation présente également quelques lacunes. Les modules semblent difficiles à déplacer, les manipulations nécessaires présentent une plus grande complexité pour les entrepreneurs et un risque de bris multiplié. Les méthodes constructives sont plutôt complexes, notamment le cintrage de deux tubulaires parallèles comportant de nombreuses soudures, particulièrement dans un contexte de fabrication unitaire (sans outillage de production) effectuée par de multiples entrepreneurs dont il sera difficile de contrôler la qualité d'exécution. Le budget semble à cet effet limité.

Le jury tient toutefois à souligner la pertinence de la réflexion conceptuelle, la grande qualité de la présentation et le dynamisme et l'engagement de l'équipe au regard à la thématique du concours.

Prestation : VWV88
Équipe : MULTIPLE



La démarche et la réflexion de l'équipe quant à la façon de communiquer et d'organiser les informations sont une des forces du projet. La possibilité d'interchanger les éléments temporaires sur la colonne triangulaire, notamment les alertes, présente un avantage dans ce projet. L'expertise de l'équipe en termes de signalétique est indéniable.

Malgré les intentions relatives au projet, le résultat au plan perceptuel et esthétique de l'objet reste quelque peu décevant. Les membres du jury ont souligné qu'il y a eu peu d'évolution entre les étapes 1 et 2. La forme et le traitement graphique sombre ne créent pas un appel suffisamment fort dans un contexte de chantier où tout est désorganisé et visuellement complexe.

Au plan fonctionnel et de la faisabilité, les méthodes constructives proposées semblent plus appropriées pour un environnement contrôlé que pour l'espace public. Il est notamment difficile d'entrevoir comment les entrepreneurs déplaceront les modules fabriqués uniquement d'aluminium en feuille pliée, à l'aide de leur lourde machinerie, sans les abîmer. De fait, la durée de vie des modules semblent en deçà de la commande.

Les solutions proposées conviennent davantage à un environnement muséal intérieur, tant au plan de la matérialité des modules que de leurs attributs formels et graphiques.

13. RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la Ville de Montréal de confier un mandat à l'équipe PARA-SOL pour finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer un suivi auprès d'un fournisseur qui fabriquera les modules de chantier.

Le jury accorde également une mention à l'équipe L'Estrade - Coopérative de travail. Cette mention est motivée par la pertinence de la réflexion conceptuelle entourant le concept, par la qualité remarquable (et remarquable) de leur présentation et par le dynamisme et l'engagement de l'équipe au regard de la thématique du concours.

14. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE

Les commentaires suivants sont formulés par le jury en vue de la finalisation de la conception par l'équipe lauréate PARA-SOL.

- Faire des simulations d'intégration du module 1 et surtout du module 2 dans différents contextes (photo-montage). Le module 2 sera rarement utilisé comme une percée visuelle « physique » sur un chantier. Il sera davantage utilisé comme un module autonome que les piétons traverseront et/ou contourneront de toute part.
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'utiliser l'acrylique comme fond arrière au module 2. Dans un contexte de délimitation du chantier, cette solution doit être validée en termes de normes. Les enjeux de résistance aux bris et d'emprise au vent doivent également être pris en compte.
- Revoir le titre du projet (Percée visuelle) si la Ville décide de l'inscrire sur le module. À cet effet, le grand titre « Info-chantier » illustré sur les images est plus évocateur.
- En terme graphique, prévoir un « intérieur » des modules 2 plus invitant et attractif au niveau de la grille graphique et des titres. Une meilleure cohérence avec les surfaces externes est attendue.
- Prévoir une solution pour l'écoulement de l'eau sur le toit du module 2.
- S'assurer que la plaque d'acier du module 1 est assez lourde et étendue (contreventement) pour empêcher le versement par des vandales.
- S'assurer que le vinyle autocollant puisse être installé à basse température, à l'extérieur, et ce, avec de bonnes propriétés d'adhésion. Dans le cas contraire, trouver une solution alternative pour le contenu de nature temporaire/évolutive.
- Tel que mentionné dans la présentation, prévoir un dégagement sous la plaque d'acier de lestage ou autre moyen pour un déplacement par un chariot élévateur.
- Ne pas omettre de considérer les enjeux d'accessibilité universelle dans le développement du concept.
- Dans le guide d'utilisation qui devra être produit au terme du prototypage à l'attention des gestionnaires et des entrepreneurs, donner des directives concernant les diverses configurations selon les contextes spécifiques (par exemple concernant les agglomérations des modules 1 et 2 et les enjeux de sécurité et de visibilité liés à l'agglomération de plusieurs modules 2).